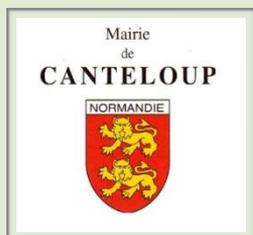


CANTELOUP INFOS

AVRIL 2022

MAIRIE DE CANTELOUP



4 rue de la Mairie

14370 CANTELOUP

Tél : 02 31 23 69 28

Urgence : 06 40 15 39 58

Mail : mairie@canteloup14.fr

Site internet :

www.mairie-canteloup14.fr



Après un hiver toujours trop long, la nature commence peu à peu à s'éveiller.
Le printemps s'installe doucement, amenant avec lui les beaux jours.

Madame le Maire ainsi que le conseil municipal vous souhaite un excellent printemps !



Elections :

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h

• Elections présidentielles :

- ◆ 1er tour : 10 Avril
- ◆ 2nd tour : 24 Avril

• Elections législatives :

- ◆ 1er tour : 12 Juin
- ◆ 2nd tour : 19 Juin

Numérique :

Sensibilisation et initiation : si vous désirez au mieux appréhender vos outils numériques (ordinateur, tablette, téléphone), Mr Alain Gillet, conseiller municipal, vous propose de vous rencontrer le jeudi après-midi sur rendez-vous (06 83 03 57 89)

Un conseiller numérique de la maison des services peut aussi se déplacer (<https://www.mairie-canteloup14.fr/permanence-conseiller-numerique-du-departement/>).

Une information sur le site internet de la Mairie sera mise (<https://www.mairie-canteloup14.fr/>).

TRAVAUX D'ETE

Les beaux jours arrivants, cela va être propice au bricolage et à l'entretien de nos jardins.

Les horaires sont les suivants :

Jours ouvrables :

8h30-12h 14h30-19h30

Les samedis :

9h-12h 15h-19h

Les dimanches et jours fériés :

10h-12h

Les déchets verts :

Il est interdit :

- De les brûler avec un incinérateur de jardin
- De les brûler à l'air libre

Une benne à déchets est placée devant la mairie tous les 15 jours

(cf calendrier SMEOM)



Vous avez toujours la possibilité de récupérer à la mairie les porte-clés



Cimetière :

Voici les horaires d'ouverture et de fermeture :

-Du 1er Avril au 31 Octobre : de 9 h à 19 h

-Du 1er Novembre au 31 Mars : de 9h à 17 h 30



Lotissement

Ledemeney :

Les voitures ne sont pas autorisées à être garées sur le trottoir.



Frelons asiatiques :

En cette période, les fondatrices frelons asiatiques vont faire leur retour, les nids primaires sont en formation.

Soyez vigilants, jetez régulièrement un œil dans vos abris de jardin, cabanes de jeux pour enfants...

La commune a signé une convention avec le FREDON. Si toutefois, vous avez besoin des services pour le détruire, contactez la mairie qui prendra en charge la destruction (avec l'aide du département).



Boîte à livres :

Située sur la place de l'école, elle reste un lieu d'échange.

Cette bibliothèque de rue permet à chacun de déposer et d'emprunter des livres gratuitement. Cette démarche de partage et de don développe une pensée éco citoyenne et ce n'est en aucun cas un endroit pour déposer nos bibliothèques trop encombrées.